



**Mairie de
Saint Martin des Combes**

Département : DORDOGNE

Commune : MAIRIE DE ST MARTIN DES COMBES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 07 JUILLET 2017

Le 07 JUILLET 2017, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST, Maire de Saint Martin des Combes.

PRESENTS : DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille. BOUCHARD de la POTERIE Micheline.. FINZEL Charles, MAUMONT Isabelle, SOMMER Yann

ABSENTS EXCUSES : BOHNKE Raphaele, FENECH-SOLER Michaël, MAZZOTTI Marco,

POUVOIRS : MR MAZZOTTI Marco a donné pouvoir à MR DURST Hervé

MR FENECH-SOLER Michaël a donné pouvoir à MR GOMBERT Cyrille

MME BOHNKE Raphaële a donné pouvoir à MME BOUCHARD de la POTERIE Micheline

Secrétaire de séance : FINZEL Charles

Le Compte Rendu du conseil municipal du 10 AVRIL 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION SUR UNE MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE MUSSIDAN

M. le Maire informe le conseil municipal du projet imminent de fermeture de la trésorerie de Mussidan et de son transfert sur Ribérac. Pour rappel, celle-ci fait suite à la fermeture de celle de Villamblard.

Nous ne pouvons que constater l'éloignement de ce service public qui impacte fortement le fonctionnement des Mairies et le service dû aux habitants de ce secteur géographique.

Le Maire propose au conseil de délibérer sur une motion de contestation de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents vote cette motion de contestation concernant ce projet de fermeture.

DELIBERATION SUR LA QUALITE DU SERVICE SPANC (service public pour l'assainissement non collectif)

Le Maire commente le rôle conseil du SPANC dans les opérations d'installation, de contrôle des systèmes d'assainissement existant en matière d'application des normes (notamment à l'occasion de la vente des propriétés)

Après délibération et de l'avis général le SPANC apporte le service attendu.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, approuve le rapport sur la qualité de service du SPANC.

SYSTEME DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET PERSPECTIVES

A compter de la 2ème semaine de juillet 2017 le jour de collecte des ordures ménagères de la Commune aura lieu dorénavant **tous les mercredis matin**. La première collecte, selon ce nouveau calendrier, se fera **Le mercredi 12 juillet 2017**

Pour rappel la commune de Saint Martin des Combes a perdu la compétence des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2017 au profit de la Communauté des Communes de l'Isle et Crempse en Périgord à laquelle elle est rattachée. Notre Communauté des Communes a confié ce service public au Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) qui sera le nouvel opérateur de la collecte des ordures ménagères sur la Commune.

PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Le Maire présente le rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau à Saint Martin des Combes. La petite pollution constatée à la source de CRESSE n'a aucun impact sur notre commune puisque l'eau consommée sur notre commune provient du puisement de Saint Georges de Monclar qui produit une qualité d'eau est aux normes sanitaires admises.

Le maire souligne, par ailleurs, une variation du prix de l'eau extrêmement modérée.

Le rapport est consultable à la Mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, prend acte de ce rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

TRAVAUX EGLISE

La deuxième tranche de l'église sera réceptionnée le 21 juillet 2017

COMMISSIONS

Les écoles :

Le conseil des écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Liorac, Saint Félix de Villadeix et Saint Georges de Monclar, auquel la Commune est rattaché, a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2017/18 la semaine de 4 jours et demi avec le maintien des temps d'activités périscolaires (TAP)

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fait à ST MARTIN DES COMBES, le 11 juillet 2017

Le Maire,

Hervé DURST